



ORDRE DU JOUR

Pérennisation du poste de la coordinatrice

Questions diverses

Pièces remises

Notes sur :

- le coût liée à la ré-actualisation du salaire de la coordinatrice en fonction de son ancienneté.
- une idée de classification du poste en fonction de la grille Convention Nationale de l'Animation
- point sur le budget en cours, l'évolution des dépenses et des subventions sur le poste, sur les actions

QUESTIONS DIVERSES

- **Quelle suite au courrier du comité technique réalisé en juin 2010 à l'attention des responsables institutionnels ?**

Le courrier devra être (si besoin) transmis directement aux responsables par des membres référents du comité technique qui peuvent apposer leur signature.

Comité des financeurs

14 septembre 2010

COMPTE-RENDU

Présents :

*Madame GUILLEMOT, Municipalité/Politique de la Ville,
Madame BRICE, Caisse d'Allocations Familiales,
Madame MASSONNEAU, Conseil Général,,
Monsieur DUFRENOY, Éducation .Nationale,
Monsieur DUCHENE, Conseil Général
Monsieur VANCAMMEREN, Politique de la ville
Monsieur GRETHEN, Comité Technique
Madame HOUOT coordinatrice CLEF.*

Excusés:

*Monsieur le SOUS-PREFET, ETAT
Madame WIESLINGER, ETAT
Monsieur GRANDJEAN Association MJC,*

LA BONNE NOUVELLE ! : Le renouvellement du contrat de la coordinatrice.

Madame Wieslinger, en ce 14 septembre 2010, nous informe que L'État, renouvelle les dispositifs de soutien aux emplois adulte-relais pour une durée de 3 ans. Soit une somme d'environ 20 000€/an sur le poste de la salariée. Cette nouvelle vient saluer tout le travail et l'engagement des partenaires réunis au sein de ce collectif depuis, pour les plus « anciens », 1999 ! Le collectif remercie vivement Monsieur le Sous-préfet pour les encouragements dont il a témoigné en donnant son accord pour ce renouvellement.

Le renouvellement du poste engage les partenaires de la CLEF et surtout son « association support » à proposer un CDI à la salariée, au terme des 3 ans.

A la question du support juridique de la CLEF, se pose maintenant la question du support fondamental: celle de l'engagement de l'association dans le projet global.

LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES FINANCIERS

La municipalité favorable au maintien du poste, renouvellera son financement de 3000€ annuel et pourra compléter la hausse de l'évolution du salaire, à hauteur des engagements des autres partenaires.

La Caisse d'Allocations Familiales souhaite également la pérennisation de la mission CLEF mais ne peut pas s'engager sur le poste. Son soutien se manifeste par des subventions sur les actions dans le cadre des REAAP notamment.

Par-contre, il a été abordé en plusieurs reprises, la possibilité du développement d'un pôle d'animation sur le quartier Niederbronn pour lequel pourrait exister 1 prestation de service Animation et Vie Locale.

Madame Brice qui est entrée en fonction depuis peu à la Caisse d'Allocations Familiales, reprendra la suite de ce dossier.

Le Département favorable au maintien du poste, s'engage également dans

- La CLEF a développé un pôle de ressources qu'elle met gracieusement à disposition des professionnels. Des participations financière peuvent être envisagées.

- Le comité technique ré-interpelle le comité des financeurs sur l'absence d'une pièce justificative de la dette de l'association APPEL. Au regard du peu d'éléments dont disposent les membres de la CLEF sur la somme à percevoir et contenu des difficultés rencontrées par l'association, le comité décide de ne pas donner suite à ce dossier.

- Le comité technique propose une édition d'un « 3 pages » témoignant du travail réalisé avec les professionnels de Lunéville : Questionnements et paroles autour de leur métier et ses évolutions dans leur relation à l'enfant et ses parents...

En PJ pour avis et corrections au plus tard pour le 05 octobre.

Ce document sera remis aux diverses organisations institutionnelles et associatives engagées dans travail et un accompagnement de la famille.

la pérennisation du dispositif et propose que le projet global de la mission soit retravaillée avec l'ensemble des membres du comité technique et pilotage.

La re-définition du projet global de la CLEF permettra de préciser les modalités financières nécessaires au maintien et développement de la mission.

Monsieur Grethen précise qu'il y a cependant urgence à soutenir financièrement la CLEF en cette fin d'année. Le budget laisse apparaître un déficit approximatif de 3497€ (Pièce remise) expliqué par :

1. la somme exceptionnelle de 2537€ en charge de personnel = cumul de l'ancienneté de 2007 à 2010 due à la coordinatrice.
2. la baisse des subventions sur des actions déjà engagées ou réalisées.

Rappel : *La CLEF n'ayant aucune rentrée d'argent par ailleurs, ne peut pas disposer d'un fond de roulement de trésorerie nécessaire pour « éponger » les baisses de subventions, rémunérer la coordinatrice sur les premiers mois de l'année à venir, etc...Le délai des collectivités pour procéder au versement des crédits est trop long.*

Il est demandé à la coordinatrice de communiquer rapidement le montant du déficit annoncé pour cette fin d'année 2010 et de préciser quelles dépenses devront être engagées début 2011.

L'EVOLUTION DU SALAIRE DE LA COORDINATRICE

Ce point a été soulevé lors du comité du 24 juin 2010.

Les documents remis en ce 14/09/10, s'appuient sur une estimation du salaire au regard de la Convention Nationale Collective de l'Animation.

Les membres du comité souhaiteraient disposer de cette Convention.

Communiqué en P.J (Page 48)

S'ASSOCIER AUTOUR D'UN NOUVEAU PROJET

Pour travailler le projet global de la CLEF, il est proposé que les partenaires techniques et financiers/pilotage s'associent.

« Les membres du comité technique pour certains sont investis dans la CLEF depuis sa création : ils lui ont donné la vie, son sens, l'ont accompagné dans ses réussites mais aussi (et souvent) dans ses difficultés.... Ils font remarquer que sur ces 3 dernières années, il y a eu progressivement une perte dans les échanges entre les différentes instances de la CLEF. Ils souhaitent retrouver une part active dans la re-définition du projet de la CLEF ».

Les 3 dates de réunion du comité technique seront utilisées à cette fin.

A noter donc

le 5 octobre à 14h

le 16 novembre à 14h

le 7 décembre à 14h